



# Procès-Verbal

## des délibérations du Conseil Municipal

-----

### Séance du vendredi 16 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du huit février deux mil dix-huit.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres  
du Conseil Municipal**

élus :  
19

**Conseillers en fonction :**

19

**Conseillers présents :**

17

**Conseillers absents :**

2

**Présents :** Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Mesdames Aline BALLY, Stéphanie BOBENRIETH, Valérie BOEGLIN, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Claude SCHOEFFEL, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Madame Nadine SPETZ, Conseillers Municipaux.

**Absente excusée :** Madame Esther SZTAJNERT, **procuration donnée à Monsieur Michel BRUNN.**

**Absent :** Monsieur Michaël LAMY, Conseiller Municipal.

Présents : 17

Pouvoir: 1

Votants : 18

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2018
3. Rapports Maire/Adjoint
4. Forêt : approbation de l'état prévisionnel des coupes-Programme de travaux d'exploitation-Programme d'actions pour l'année 2018
5. Travaux sur le Monument aux Morts à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918
6. Adhésion au groupement intercommunal de commandes pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau d'incendie
7. Personnel communal :
  - a) Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance mise en concurrence par le Centre de gestion du Haut-Rhin
  - b) Recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité
  - c) Recrutement de saisonniers
8. Demande de concession de captage de source : GAEC SHOEFFEL et Monsieur Gilbert KERN
9. Renouvellement du contrat de location du droit de pêche de la commune de Fellingering au profit de l'AAPPMA de la Vallée de la Thur
10. Forêt : renouvellement d'une concession au nom de Monsieur Jean-Marie BEHRA
11. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et rappelle la procuration donnée.

Tous les membres du Conseil Municipal félicitent chaleureusement Madame Cindy HELL et son conjoint pour la naissance de leur fils Noahm.

## **N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Sylvette GODIER est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

## **N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018**

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2018, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

## **N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune**

Concernant la restructuration de la mairie et des ateliers, une séance d'ouverture des plis s'est tenue le lundi 22 janvier en présence du Maître d'œuvre (AJEANCE) et de l'économiste (ECONOA). Au total, 61 offres ont été réceptionnées. Cependant, certaines offres étant infructueuses 4 lots seront prochainement relancés. Une négociation a parallèlement été faite avec les autres entreprises : 50 offres négociées ont été retournées. En tout état de cause, une délibération du Conseil Municipal sera nécessaire pour l'attribution des différents lots.

Le 24 janvier a eu lieu la réunion de restitution d'analyse des offres portant sur le marché de démolition totale de la friche située au 62 Grand'Rue en présence du Maître d'œuvre (CEDER). Le marché a été attribué à l'entreprise BATICHOC basée à Riedisheim et les travaux démarreront a priori le 12 mars prochain. Les déclarations de travaux ont également été réalisées auprès des exploitants de réseaux.

Madame le Maire et Monsieur Jean-Pierre KOHLER ont assisté à la réunion du SIVU du Chauvelin le 1<sup>er</sup> février au cours de laquelle la démission du Président, Monsieur Raymond NICKLER a été actée. Une prochaine réunion budgétaire est prévue le 27 février.

Durant la réunion du Conseil de Fabrique du 07 février dernier, la problématique du Presbytère a été abordée. Madame Sylvette GODIER, Adjointe en charge des services à la population, était aussi présente.

En effet, Madame le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur le devenir de ce bâtiment qui est (hormis quelques réunions) vide, l'appartement du rez-de-chaussée n'étant plus habité depuis l'année dernière. Si le bâtiment du Presbytère venait à être vendu, la Commune sera dans l'obligation de dédier un nouveau local au Conseil de Fabrique.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER ajoute qu'il faudrait aussi réfléchir au devenir de l'appartement communal situé au-dessus de la Poste qui n'est plus habité depuis près d'un an car ce dernier se dégrade rapidement.

En tant que Conseillère Départementale, Madame le Maire a présenté un 1<sup>er</sup> bilan le 12 février à la salle polyvalente de Bitschwiller-lès-Thann. Madame le Maire remercie pour leurs présences Madame et Messieurs les Adjointes, Madame Michèle JAEGER et Monsieur Freddy GILCK. Le thème de la réussite éducative a notamment été abordé avec la restructuration des collèges du Haut-Rhin dont celui de Saint-Amarin.

Une première réunion avec les Conscrits a eu lieu le 14 février en présence de Madame le Maire et de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint. Ce dernier tient à noter le sérieux des membres de cette année.

Une réunion sur les compteurs LINKY a eu lieu le vendredi 02 février à Moosch, à 20h, salle de l'Espérance. Madame le Maire souligne que l'Etat et ENEDIS devraient donner à chacun la liberté de refuser l'installation du compteur. Plusieurs conseillers municipaux précisent pourtant que beaucoup de compteurs situés à l'extérieur des habitations ont été changés et ce, sans demander l'autorisation préalable aux propriétaires. Restent aussi les nombreuses critiques par rapport à l'installation non conforme des compteurs ou encore la baisse des performances annoncées initialement.

Une nouvelle carte scolaire a été proposée pour la prochaine rentrée 2018-2019 lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 15 février. Dans un premier temps, il avait été proposé de fermer une classe de maternelle à l'école de Fellingring et de remonter les Grandes Sections en Cours Préparatoire. Il est désormais question de fermer une classe du niveau élémentaire ce qui permettra de conserver les deux classes de maternelle. Cela induit de placer les élèves de Cours Préparatoire en Grandes Sections. Madame le Maire s'entretiendra prochainement sur le sujet avec Monsieur GUIHAL, directeur de l'école primaire avant le Conseil d'école du 20 mars.

Une commission réunie portant sur la préparation des budgets 2018 se tiendra le jeudi 08 mars à 20h en salle du Conseil. Un mail de rappel sera envoyé à tous les conseillers municipaux.

### **Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine**

Hormis la dépose des dernières décorations de Noël et quelques épisodes neigeux, la période n'est pas encore propice pour entreprendre des travaux de voirie ou extérieurs plus conséquents.

Divers travaux ont été réalisés (mise à niveaux des bancs de la commune, taille de certains ornements).

### **Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme**

Forêt : des coupes ont été réalisées dans la parcelle 9. Le bois pour le bûcher a notamment été débardé ce jour.

Chasse : les bracelets de chasse ont été renouvelés et des réunions ont eu lieu avec tous les locataires des lots de chasse.

De grandes difficultés ont notamment été rencontrées dans la réalisation des plans de chasse surtout pour les lots n°1 et 2 qui n'ont pas pu atteindre les minima pour l'année 2017. Les lots n°3 et 4 ont néanmoins respecté les minima fixés par l'Etat ; les plans 2017 seront reconduits pour l'année 2018. La Préfecture organisera prochainement une réunion « chasse » afin d'aborder ces difficultés.

#### Urbanisme :

Cinq Déclarations Préalables ont été réceptionnées en Mairie portant sur :

- La construction d'un double garage avec chambre sur l'étage en date du 17 janvier 2018 ;
- La construction d'un grill finlandais en date du 23 janvier 2018 ;
- La suppression d'une clôture sur une largeur de 3.80 mètres et la remise en état de la clôture existante sur le reste de la longueur en date du 23 janvier 2018 ;
- La transformation de 2 fenêtres en porte fenêtre et la création d'une terrasse en date du 26 janvier 2018 ;
- La création d'un abri ouvert en date du 12 février 2018.

## **Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population**

### Les derniers évènements sont les suivants :

- Assemblée Générale de l'AROSA le 24 janvier ;
- Bilan Téléthon : 2 917 euros ont été reversés. Madame GODIER précise que l'année 2018 sera la 20<sup>ème</sup> édition du Téléthon. Un repas est d'ores et déjà prévu le premier samedi du mois de décembre.
- Assemblée générale des boulistes le 04 février marquée par la démission de la Présidente et du Vice-Président. Le bilan financier est très positif : 2 500 euros sont notamment reversés à des associations caritatives ;
- Tous les bulletins communaux ont été distribués. Madame GODIER remercie vivement les conseillers municipaux pour la distribution.

### Les évènements à venir :

- Assemblée Générale Comité Jumelage Fellingring/Donville le mercredi 21 février à 20h ;
- Collecte de sang le vendredi 23 février de 15h30 à 19h30 au foyer communal et assemblée générale le samedi 17 février ;
- Bourse multi-collections le dimanche 18 mars organisée par le Club de Skat et O'bricol'âges ;
- Vente de lamalas par l'AROSA le samedi 31 mars au foyer communal de 10h à 12h et en journée à l'U express.

Madame GODIER propose de fixer une réunion portant sur le bilan « Cérémonies » le jeudi 22 mars à 20h en salle du Conseil.

*DELIB N°2018/10*

### **N° 4. FORET : APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - PROGRAMME D'ACTIONS ANNEE 2018**

Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme présente et commente l'état de prévisions des coupes, les programmes de travaux patrimoniaux et d'actions proposés par l'ONF et concernant la forêt communale pour l'année 2018.

Monsieur BRUNN rappelle que ces documents ont fait l'objet d'un examen en Commissions réunies du lundi 22 janvier 2018.

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint,

### Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### **-APPROUVE**

- l'état de prévisions des coupes et travaux d'exploitation en forêt communale pour 2018 en y apportant les commentaires suivants :
  - Parcelle 24 et 45 : reports de l'année 2017 ;
  - Parcelle 2.r (Lac de la Lauch) : bois d'industrie prévus sur pied ;
  - Parcelle 25.a : principalement de petits bois sur une parcelle fortement pentue ;
  - Parcelle 41.i : étant sur la Réserve Naturelle du Grand Ventron, l'exploitation de cette parcelle sera effectuée sur une durée limitée ;
  - Parcelles 53.i et 54.i : situées dans le Col d'Oderen, ces parcelles seront exploitées à différents stades par les salariés intercommunaux.

Le volume des résineux présenté est faible par rapport à l'année dernière. En revanche, l'achat effectué par la commune des parcelles n° 17, 43 et 65 de la section 13 sera amorti en partie par la coupe de résineux.

- les programmes de travaux patrimoniaux et d'actions en forêt communale pour 2018 avec les observations suivantes :
  - **Travaux de protection contre les dégâts de gibier :**
    - Suppression de la mise en place de deux clôtures proposées, parcelles 28.i et 62.r ;

- **Travaux d'infrastructure :**

- Suppression des travaux d'amélioration de la desserte : création de place de dépôt empierrée (Place à bois du Frenzloch) ;
- Suppression des travaux d'entretien de route en terrain naturel (Chemin R.CURIEN).

-**AUTORISE** Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme à signer tous les documents, conventions, contrats ou devis nécessaires à l'exécution des programmes pour l'année 2018 notamment le programme des travaux d'exploitation, l'état de prévision des coupes et le programme d'actions ;

-**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget forêt 2018.

DELIB N°2018/11

<b>N° 5. TRAVAUX SUR LE MONUMENT AUX MORTS A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918</b>
--

Suite aux travaux de la Commission « Monument aux Morts », plusieurs devis ont été demandés pour la réalisation des prestations suivantes :

- Fourniture et pose sur le monument existant d'une plaque trapézoïdale. Le choix du matériau et de la couleur (granit ou marbre) est soumis à l'appréciation de l'entreprise.  
Dimensions approximatives à vérifier impérativement par l'entreprise lors d'une visite in situ : 190 cm / 316 cm / 75 cm (cf : pièce jointe n° 2 partie hachurée).  
L'épaisseur de la plaque sera à définir par l'entreprise.  
Finitions exigées : fermeture des ouvertures latérales et raccordement de la plaque avec le monument (cf : pièce jointe n° 4) ;
- Inscription sur cette nouvelle plaque des différentes périodes et types de victimes (1914-1918, 1939-1945, morts en déportation, AFN, Indochine, victimes civiles) avec les noms et prénoms des 109 personnes décédées lors des différents conflits, ce qui représente environ 1650 lettres ;
- Remplacement ou réparation de la dalle en granit abîmée (cf : cercle rouge sur pièce jointe n° 3).  
Dimensions : 160 cm/21,5 cm sur 30 mm d'épaisseur ;
- Nettoyage complet du monument avec produits autorisés en commune bénéficiant du label « Commune Nature zéro pesticide » (niveau 2 libellules) et reprise des joints.

Vu l'exposé de Madame Sylvette GODIER, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**APPROUVE** les travaux à réaliser sur le Monument aux Morts à l'occasion du centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 ;

-**PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2018 ;

-**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toute subvention nécessaire auprès des organismes compétents.

DELIB N°2018/12

<b>N° 6. ADHESION AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE COMMANDES POUR LES CONTROLES DE DEBIT ET DE PRESSION DES POINTS D'EAU D'INCENDIE</b>
---

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin propose un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour les contrôles de débit et de pression des poteaux incendie pour les communes qui le souhaitent.

Pour rappel, tous les poteaux incendie doivent être contrôlés une fois tous les 3 ans (ou un tiers des poteaux contrôlés tous les ans).

L'accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an renouvelable deux fois. Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire par l'émission de bons de commande.

Il est proposé de contrôler un tiers des poteaux incendie de la commune par an.

La Commune de Fellingring compte 107 points au total. Une convention sera par la suite établie entre la CCVSA et la Commune de Fellingring.

#### **Le Conseil Municipal,**

- VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;
- VU** le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30 8° ;
- VU** le projet de convention constitutive du groupement de commandes présenté en annexe ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- DONNE** mandat au Président de la Communauté de Communes ou son représentant pour signer et notifier l'accord-cadre dont la Commune de Fellingring sera partie prenante.

*DELIB N°2018/13*

<b>N° 7-A. PERSONNEL COMMUNAL : ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CDG 68</b>
--

Madame le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

**Pour rappel, le Conseil Municipal a délibéré sur ce même sujet lors de sa séance du 07 décembre 2012. Le contrat de prévoyance est renouvelé tous les 6 ans (le contrat actuel est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2018).**

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

**Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée.**

**C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.**

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

**Vu** la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 31 janvier 2018 ;

**Vu** l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

**-PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**-DÉTERMINE** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière (en chiffres uniquement) est comprise dans une fourchette entre 132 € et 516 € par an et par agent.

*DELIB N°2018/14*

<b>N° 7-B. PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE</b>
--

**Le Conseil Municipal,**

Sur rapport de Madame le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

**Vu** le budget de la commune ;

**Vu** le tableau des effectifs de la commune ;

**Vu** le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

**Considérant** que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

**Considérant** que la commune peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;

**Considérant** qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint d'animation à raison d'une durée hebdomadaire de 27 heures (soit 27/35<sup>èmes</sup>) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-DECIDE**, à compter du 03/03/2018 jusqu'au 06/07/2018, de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint d'animation territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 27 heures (soit 27 /35<sup>èmes</sup>), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

**-AJOUTE** que le poste sera rémunéré par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade précité ;

**-PRECISE** que Madame le Maire est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**-PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

DELIB N°2018/15

#### **N° 7-C. PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS**

Afin de suppléer l'équipe technique municipale, Madame le Maire propose d'embaucher plusieurs personnes durant la période estivale.

Les périodes de travail seront définies en collaboration avec les services techniques et la rémunération se fera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle de rémunération C1 (Adjoint Technique Territorial). Chaque candidat devra passer la visite médicale obligatoire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-VALIDE** l'embauche des 4 saisonniers durant la période estivale sur une base de rémunération fixée à l'indice 347 (indice majoré 325) de l'échelle de rémunération C1 ;

**-PRECISE** que des contrats de travail pour emploi saisonnier seront pris et que chaque candidat devra passer la visite médicale obligatoire ;

**-AJOUTE** que les crédits seront inscrits à l'article 6413 du BP 2018. (Personnel non titulaire)

DELIB N°2018/16

#### **N° 8. DEMANDE DE CONCESSION DE CAPTAGE DE SOURCE : GAEC SCHOEFFEL ET MONSIEUR KERN**

*Monsieur SCHOEFFEL a quitté la salle durant ce point de l'ordre du jour et n'a pas pris part au débat.*

Suite au courrier du 11 janvier 2018, le GAEC SCHOEFFEL/PIERREL et Monsieur Gilbert KERN sollicitent une concession de captage d'une source afin d'alimenter l'exploitation agricole sis à Fellingring, 84 Chemin du Rammersbach et l'habitation, 82 chemin du Rammersbach.

Une concession doit être conclue entre la Commune, le GAEC SHOFFEL/PIERREL et Monsieur KERN. Il est proposé de l'établir pour une durée de 9 ans, du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2027.

La redevance est de 30 euros par an, soit 15 euros par concessionnaire. Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme précise que la concession



est propre à l'habitation et non à la personne.

**Vu** la demande du 11 janvier 2018 portant sur la concession de captage d'une source d'alimentation pour le 82 et 84 Chemin du Rammersbach ;

Après exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE** la conclusion d'une concession précaire et révocable pour le captage d'une source entre la Commune de Fellingring, le GAEC SCHOEFFEL PIERREL représenté par Monsieur Claude SCHOEFFEL et Monsieur Gilbert KERN afin d'alimenter l'exploitation agricole sise 84 Chemin du Rammersbach et l'habitation au 82 Chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING ;
- PRECISE** que la convention est établie pour une durée de 9 ans, du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2027 ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer la concession et tout autre document y afférent.

DELIB N°2018/17

<b>N° 9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU DROIT DE PECHE DE LA COMMUNE DE FELLERING AU PROFIT DE L'AAPPMA DE LA VALLEE DE LA THUR</b>
---

Le contrat de location de pêche de l'ensemble des eaux appartenant à la commune de Fellingring signé entre cette dernière et l'AAPPMA de la Vallée de la Thur arrive à échéance le 28 février 2018.

La municipalité propose de renouveler ce contrat de location du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2027 pour un loyer annuel de 1 180 euros.

Après exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE** la reconduction, pour une durée de 9 ans, du contrat de location du droit de pêche de la commune au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de la Vallée de la Thur représentée par son Président, Monsieur Jean TSCHIEMBER ;
- PRECISE** que le bail concerne le cours d'eau de la Thur, situé sur le territoire de la commune de Fellingring du pont de la Thur (limite Husseren-Wesserling) au pont de la Thur rue du Moulin (limite Oderen), soit une distance de 1.8 kilomètres ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer le nouveau contrat de location et tout autre document y afférent.

DELIB N°2018/18

<b>N° 10. FORET : RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU NOM DE MONSIEUR JEAN-MARIE BEHRA</b>
---

Une concession d'occupation de terrain portant sur la location d'un pré en forêt communale au lieu-dit Schindelrucken a été accordée à Monsieur Jean-Marie BEHRA pour une durée de 9 ans. Cette dernière arrive à échéance le 28 février 2018.

Par courrier du 19 janvier, le renouvellement de cette concession aux mêmes conditions et tarifs a été proposé à Monsieur BEHRA ; ce dernier a répondu favorablement par courrier du 09 février.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- APPROUVE** pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, le renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour la location d'un pré en forêt communale de Fellingring au lieu-dit Schindelrucken ;

**-AJOUTE** que cette concession d'occupation sera établie au nom de Monsieur Jean-Marie BEHRA et de Madame Brigitte BEHRA ;  
**-PRECISE** que le montant de la redevance est fixé à 17 euros par an.  
**-CHARGE** Madame le Maire d'informer l'Office National des Forêts qui rédigera le nouvel acte. Monsieur et Madame BEHRA devront s'acquitter des frais de dossier auprès de cet organisme pour un montant de 180 euros TTC.

## **N° 11. DIVERS ET COMMUNICATION**

Madame le Maire propose de mettre en place des Commissions participatives ouvertes aux habitants d'ici l'année prochaine. En vue des prochaines élections municipales en 2020, il serait important de montrer comment s'organise la vie municipale. Cette organisation représente cependant un grand travail préalable. Chaque membre du Conseil Municipal est invité à faire des propositions sur le sujet.

-----  
Concernant l'idée des boîtes à livres, Monsieur Freddy GILCK, Conseiller Municipal, note que l'achat de vieilles cabines téléphoniques peut s'avérer onéreux : pourquoi ne pas investir dans l'achat d'un ancien cabanon de Marché de Noël.

-----  
Monsieur Freddy GILCK demande s'il est possible de mettre sur le site internet de la commune le planning de la salle annexe. Madame Charline DEON, secrétaire générale, l'informe qu'elle étudiera cette possibilité avec sa collègue en charge du site internet.

-----  
Dans le cadre du « Coin nature » initié par le Conseil Municipal des Jeunes, Messieurs Marc HOFFER et Franck SCHUBERT présentent les dernières évolutions du projet. Ils proposent notamment de labelliser le coin nature en Ligue de Protections des Oiseaux (LPO). Plusieurs informations restent à valider mais un projet de convention sera prochainement présenté aux enseignants de l'école primaire. Le chiffrage de l'intégralité du projet « Coin nature » sera également soumis en séance du Conseil Municipal.

-----  
Monsieur HOFFER indique qu'il serait intéressant d'organiser une visite du Conseil départemental du Haut-Rhin dans le cadre du mandat du Conseil Municipal des Jeunes.

-----  
Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h25.